



Saint-Damase
fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 126-1 intitulé :

AVIS est donné, par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 126-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 126 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

»

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 6^e jour du mois de septembre 2023.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière